

LES RENDEZ-VOUS DE LA RÉGLEMENTATION

*Principales actualités
de la fin d'année 2023
et du début de l'année 2024*

UNE COLLABORATION

DU CÔTÉ DES ACTEURS

➤ Au 1^{er} janvier 2024 mise en place de...



➤ Les opérateurs du conseil en évolution professionnelle des salariés et des travailleurs indépendants, mandatés par France compétences, changent de nom au profit de...



➤ Pour l'employeur, nouvelle obligation d'information du salarié relative au droit à la formation conformément à l'article L.6321-1 du code du travail (décret du 30.10.2023).

➤ Mise en ligne de la V9 du guide de lecture QUALIOP



➤ Renforcement des pouvoirs de contrôle des organismes financeurs de la formation, en particulier ceux des opérateurs de compétences.

[Décret n° 2023-1396 du 28 décembre 2023 relatif à l'activité des organismes certificateurs et au contrôle exercé par les organismes financeurs en matière de formation professionnelle - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\).](#)

DU CÔTÉ DES DISPOSITIFS D'ACCÈS À LA FORMATION

➤ Le CPF

- Élargissement du catalogue des permis éligibles.
- Vérification, en cours, des conditions de référencement des organismes de formation présents sur EDOF ([cf. procédure](#)).
- Publication d'une nouvelle version des CGU (v11).
- Évolutions relatives au CEC (Compte d'Engagement Citoyen) et au C2P (Compte Professionnel de Prévention).
- Publication du décret sur la [sous-traitance](#).

➤ L'alternance

- Prolongation des aides au recrutement en 2024. 6 000€ pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat d'apprentissage ou du contrat de professionnalisation*
*contrat de professionnalisation signé avec un salarié âgé de moins de trente ans à la date de conclusion du contrat.
- Prolongation des contrats de professionnalisation expérimentaux en 2024.
- Publication d'un [nouveau CERFA](#) pour les contrats de professionnalisation intégrant la VAE inversée.
- Développement d'un Erasmus de l'apprentissage visant à faciliter la mobilité des alternants. [En savoir +](#)

Focus sur la Sous-traitance...

est interdite la sous-traitance



complète (sous-traitance autorisée jusqu'à 80% du CA annuel réalisé sur EDOF).
en cascade (un sous-traitant ne peut sous-traiter).
à un OF délégué.



Établissement d'un contrat de sous-traitance avec mentions obligatoires, entre le sous-traitant et l'OF principal,
À transmettre par tout moyen à la CDC.
Respect des mêmes obligations que l'OF principal vérifiées par le donneur d'ordre (n° d'activité, titres/qualités des formateurs, obligations comptables et fiscales, respect des CGU).

Label Qualiopi obligatoire pour les sous-traitants sauf pour les personnes physiques relevant du régime micro-social et dont le CA global est inférieur ou égal à 77 700 €



Habilitation à former et/ou à faire passer la certification obligatoire pour les sous-traitants sauf pour :

- les personnes physiques relevant du régime micro-social et dont le CA est inférieur ou égal à 77 700 €.
- les personnes n'intervenant que sur une partie de l'action de formation éligible qui ne correspond pas à la réalisation d'un bloc de compétences complet.

➤ La VAE

[Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la VAE](#)

- Rattachement de la VAE au Code du Travail. Entraînant la suppression des mentions relatives à la VAE du code de l'éducation.
- Gestion de la plateforme France VAE avec traitement des données personnelles par un GIP ayant des missions de service public
- Mise en place d'une nouvelle procédure VAE. Inscription sur France VAE sur un bloc ou la certification complète, choix d'un architecte accompagnateur de parcours, délai de 2 mois mais la recevabilité, délai de 3 mois max, entre le dépôt du dossier de validation et le passage devant le jury.
- Régime de financement spécifique auquel on peut ajouter un co-financement (ex : CPF ou AGEFIPH).

LIEN REPLAY LIEN REPLAY



LES RENDEZ-VOUS DE LA RÉGLEMENTATION - Emfor BFC (emfor-bfc.org)